



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°2023-13**

Séance du 13/04/2023

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Absent(s) : 2

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Rémi MALO.

**Étaient présents :** Rémi MALO, Dominique CAPRON, Nadège FRANCOIS, Didier SANSON, Maryline MAUPAIX, Sophie COMONT, Véronique MOREL, Cyrille GUILLEMARD, Bérénice GAND, Caroline TOUTAIN, Julien MERVILLE, Fabien LEROY et Lucie GOULET formant la majorité des membres en exercice,

**Pouvoirs :** Jean-Pierre BANCTEL donne pouvoir à Dominique CAPRON  
Christophe RECHER donne pouvoir à Julien MERVILLE

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Didier SANSON

### Budget primitif 2023

Date de convocation

31/03/2023

Monsieur le Maire, expose le contenu du budget primitif 2023 en résumant les orientations générales de celui-ci.

Le budget primitif 2023 s'équilibre comme suit :

- **Fonctionnement :**
  - o Dépenses : 861 598.00 €
  - o Recettes : 861 598.00 €
  
- **Investissement :**
  - o Dépenses : 878 603.00 €
  - o Recettes : 878 603.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif communal de l'exercice 2023.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,  
Rémi MALO

